

●●● **Présentation du système à points (ou système de scoring)**

●●● **Les critères**

Les critères de classement sont organisés en 3 chapitres :

- Aménagements et équipements
- Service au client
- Accessibilité et développement durable

Chaque critère a un statut obligatoire (X) ou « à la carte » (O) et auquel est affecté un nombre de points variant entre 1 et 5.

●●● **Principe de calcul**

Pour obtenir le classement dans une catégorie donnée, il faut atteindre un nombre de points minimum (addition des points obligatoires et à la carte), à raison de :

- 100% des points affectés aux critères obligatoires, avec une marge de 5%. Les points obligatoires perdus doivent être compensés par trois fois plus de points « à la carte » ;
- 5%, 10%, 20%, 30% et 40% des points affectés aux critères « à la carte » correspondant respectivement aux catégories 1*, 2*, 3*, 4* et 5*.

Un établissement qui ne recueille pas le nombre suffisant de points obligatoires et de points « à la carte » ne peut obtenir le classement

⇒ Le nombre total de points obligatoires et « à la carte » à atteindre peut varier selon les cas particuliers acceptés ainsi que certains critères (indication dans le descriptif du critère ou dans la colonne « précisions » du tableau de classement).